

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU  
GARD

SEANCE DU 15 MAI 2020

DELIBERATION N° 05  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	17
Présents	Qui ont pris part au vote
09	09

CD

Date de la convocation
13 mai 2020

Objet de la  
délibération

**CREATION  
D'EMPLOI  
-  
CADRE DES  
ADJOINTS  
TECHNIQUES  
TERRITORIAUX**

Délibération Affichée le
19 MAI 2020
Transmise en Préfecture le
19 MAI 2020

L'an deux mille vingt et le quinze mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice, sauf :

- ✎ M. ADEL Georges, absent excusé.
- ✎ M. ARGIOLAS Eric, absent excusé.
- ✎ Mme BOUYARD Emilie, absente excusée.
- ✎ Mme GONZALVO Vanessa, absente excusée.
- ✎ Mme HUBERT Pascale, absente excusée.
- ✎ M. MATHIEU Sylvain, absent excusé.
- ✎ M. MATHIEU-CHARRE Jacques, absent excusé.
- ✎ Mme SAHNOUNE Karine, absente excusée.

Madame PERROTIN Karine a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des Institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et établissements publics locales afin de faire face au COVID-19 ;

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents qui seront inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2020 ; il convient de créer les emplois correspondants.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal :

- ✎ la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- ✎ la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :**  
**- 09 voix pour.**

**Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;**

**Vu le tableau des emplois ;**

**DECIDE :**

- **d'adopter la proposition de Monsieur le Maire.**
- **que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget 2020.**
- **de modifier comme suit le tableau des emplois.**

<b>SERVICE TECHNIQUE</b>				
<b>GRADES</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>ANCIEN EFFECTIF</b>	<b>NOUVEL EFFECTIF</b>	<b>TEMPS DE TRAVAIL</b>
<b>Adjoint Technique Territorial Principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>C2</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3 adjoints à temps non complet</b>

<b>SERVICE TECHNIQUE</b>				
<b>GRADES</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>ANCIEN EFFECTIF</b>	<b>NOUVEL EFFECTIF</b>	<b>TEMPS DE TRAVAIL</b>
<b>Adjoint Technique Territorial Principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>C3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1 adjoint à temps complet</b>

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.**

**Le Maire.**  
**MAZAUDIER Jean-Claude.**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20200515-DE05-15MAI2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2020  
Affichage : 19/05/2020